

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 21 JUIN 2023 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

Étaient présents :

Jérôme ROBERT Vice-Président, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND , Marie-Hélène BUCHON , Marie-Laure RIVALS , Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21

Étaient absents excusés :

Théo PEREZ Président, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, François MORELLE Représentant l'association AEI

Secrétaire de séance : YANNICK OLIVERI-DUPUIS

OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE » - ADOPTION

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Le compte de gestion, établi par le comptable public de la collectivité, est le pendant du compte administratif de l'ordonnateur.

Les écritures du compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » concordent avec le compte administratif établi pour ce même exercice.

Aussi, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine »,

Considérant la concordance du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine ».


PJ : compte de gestion 2022 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine ».

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 076-267600047-20230621-023_2023-DE



Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S